YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2000

DELIBERATION N° 2000/04/724

OBJET: REHABILITATION DU STUDIO 209 : matériel scénographique
Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2131-1,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 253 bis, 273, 274, 296 à 298, 380, 384 et suivants,

CONSIDERANT qu'à ce jour la phase des travaux de mise en conformité est en cours, il convient désormais de procéder en fonction des activités devant être développées, dans cet établissement, à une consultation pour la fourniture et mise en œuvre des équipements scénographiques,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux règles de publicité communautaires, comprenant deux tranches :

Tranche ferme :

Lot n°1 :
- Projections cinématographiques

Lot n°2 :
- Equipements scénographiques

Tranche conditionnelle :

Lot n°2 :
- Equipements scénographiques

CONSIDERANT que les lots seront attribués par marchés séparés,

Ses Commissions Travaux, d'Appel d'Offres et Finances consultées,

Le rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

A la majorité des voix (3 abstentions : M. PICARD + pouvoir, Mme GREMILLON)

AUTORISE l'institution d'un cautionnement d'un montant de 100 Francs, lequel sera restitué aux entreprises qui remettent une offre dans les délais légaux,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises correspondant ci-annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Député Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles 253 bis, 273, 274, 296 à 298, 380, 384 et suivants du Code des Marchés Publics,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 3141 , nature 23124.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE - 9 MAI 2000 DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'EVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9-5-2000 et de la publication le 28-4-2000

Le Maire.